

# Comment le protectionnisme favorise le Travail national !

« La construction des bateaux pour transports fluviaux était une industrie allemande. Jusqu'au début du xix<sup>e</sup> siècle cette industrie était centralisée dans les régions abondant en, bois, près de la rivière la Neckar. Elle était prospère et renommée.

« Mais, vers 1850, l'établissement des voies ferrées, plus rapides, causa son déclin. Le bois, vers la même époque, céda la placé au fer dans la construction des navires, et, en même temps, la Hollande prit l'initiative, sur le Rhin, du premier service de chalands remorqués à la vapeur.

« L'industrie métallurgique se développait, simultanément, en Allemagne, et avec elle se dessina le long du Rhin, dans les chantiers allemands, un regain d'activité.

« Mais ce n'était qu'un feu de paille. Pendant les années qui suivirent, la construction des bateaux fluviaux passa, petit à petit, d'Allemagne en Hollande.

« Le Gouvernement et la Législative s'en préoccupèrent d'autant plus que, sur le Rhin, un très grand nombre de navires battaient pavillon hollandais, et que la, majeure partie de ceux qui naviguaient sous pavillon allemand, étaient construits en Hollande, *avec du fer allemand*.

« En 1907, 118 chantiers allemands occupaient 1.479 personnes, soit, en moyenne, 12, par chantier. Peu importants, par conséquent, ils construisaient pour les besoins locaux presque uniquement. Il y avait seulement 9 grands chantiers occupant 1.800 à 2.000 ouvriers ou total.

« Par contre, en Hollande, en 1911, il y avait 182 chantiers avec 19.000 ouvriers (104, en moyenne, par chantier), dont 4 occupaient plus de 12.000 ouvriers, 122 de ces chantiers construisirent 1.659 navires, cubant 206.705 mètres cubes.

« Les trois quarts de ces navires fluviaux, naviguant en Allemagne, sortaient des Chantiers hollandais situés entre l'embouchure de la Meuse, 65 kilomètres en amont de ce fleuve. »

À quoi était dû ce phénomène que, au lieu de commander ses bateaux à ses propres constructeurs, l'Allemagne les achetait à des constructeurs hollandais, qui, dans leur fabrication, employaient du fer allemand ?

Pas loin à chercher : « Grâce aux tarifs douaniers, le prix d'un bateau coûtait, en Allemagne, de 21.500 à 33.800 marks. En Hollande, il ne coûtait que de 11.000 à 16.900 marks [[Pierson, Conférence du 8 février 1918, *Le Libre-Échange International*, pages 125 à 132, 1 vol. chez Alcan.]].

On dut faire des brèches dans le « magnifique tarif douanier » allemand, considéré comme parfait, pour rétablir l'équilibre mais sans y réussir.

[|\* \* \* \*|]

Voici, pour la France, quelques chiffres :

« Lorsque le droit de 7 francs sur le blé fut imposé, les boulangers, près de la frontière franco-belge, allèrent s'installer en Belgique pour payer la farine moins cher ; des boulangers belges se mirent à fabriquer du pain pour la France, et tous le vendant meilleur marché que ceux restés en France, le pain belge entra en quantité en France, allant jusqu'à Compiègne, ce qui effraya les producteurs de blé du Nord, qui finirent par faire imposer un droit de 5 francs par

100 kilos sur le pain (Conférence Schelle, 1<sup>er</sup> février 1918).  
[[ *Le Libre-Échange International*, page 83.]]

Pendant la plus grande durée de la guerre, on a dû, en France, se passer d'élevateurs pneumatiques pour la manutention des céréales, à cause que l'industrie française, handicapée par les tarifs protectionnistes, ne pouvait les fabriquer qu'à des prix trop élevés. On dut en commander en Angleterre. [[ *Bulletin de la Ligue du Libre-Échange*, de mai 1917, d'après *Engineering*, de Londres.]].

Pendant ce temps le « Comité des Forges », auquel, pour des raisons qu'il n'est pas difficile de deviner, on avait donné le monopole de l'importation des aciers, faisait des bénéfices que Téry, dans *l'Œuvre* (24 janvier 1919), évalue à plus de 100 millions. Il achetait, en Angleterre, des aciers coûtant 30 francs ; avec le change, les frais de transport, ça pouvait lui revenir à 50 ou 55 francs. Il les revendait 95 francs ! Et, comme il était seul maître du marché, et n'avait pas besoin de se gêner, il éleva progressivement les prix à 120 francs.

En 1910, lors de la révision douanière, on déposa un amendement tendant à faire fixer à 14 francs un droit nouveau sur le chlore liquide, qui ne se fabrique pas en France. *On* (il serait intéressant de connaître le nom de ce *on*) n'en demandait pas moins un droit *protecteur* !

La raison ? C'est qu'il existe un syndicat de produits chimiques français qui voulait forcer les fabricants de soieries de Lyon à employer l'acide chlorhydrique qu'il fabrique, acide d'un usage plus onéreux et beaucoup moins pratique que le chlore liquide !

Le droit fut réduit à 4 fr., mais passa malgré tout [[ *Bulletin de la Ligue du Libre-Échange*, février 1917, d'après *l'Œuvre Économique*.]].

En 1882-1883, il existait, en France, 497 raffineries (de sucre), occupant 49.360 ouvriers.

En 1901-1902, avant la réforme qui suivit la Conférence de Bruxelles, on ne comptait plus que 382 usines occupant 42.774 ouvriers [[Schelle, *Le Bilan du Protectionnisme en France*, page 213, 1 vol., chez Alcan.]].

Malgré le protectionnisme, malgré les primes d'exportation, en vingt ans, la raffinerie avait perdu 115 usines, dont la fermeture avait mis 6.586 ouvriers sur le pavé !

On dira, peut-être, que cette diminution peut être due à la formation du trust des sucres, et à un meilleur ménage de la main-d'œuvre.

Mais comme le protectionnisme favorise la formation des trusts et que l'économie de main-d'œuvre ne profitait qu'aux usiniers, aux dépens des consommateurs, cela ne l'en condamne pas moins.

En ce qui concerne l'agriculture, les protectionnistes invoquent le sort de nos 6 millions d'agriculteurs voués à la mort, à la misère, si leurs produits n'étaient pas « protégés ».

Je trouve dans le livre : indemnité « que la superficie des terres cultivées en blé, en France, était en 1871, de 6.400.000 hectares ; elle augmente, progressivement, jusqu'en 1884, pour atteindre 7.000.000 d'hectares. Elle s'est maintenue aux environs de ce chiffre jusqu'en 1890 Depuis, elle a baisse peu à peu, et n'est plus que de 6.600.000 hectares. »

Ce qui prouve que le protectionnisme, s'il protège quelque chose, ce ne sont pas celles pour lesquelles on l'invoque.

Les viticulteurs français ayant exigé de forts droits sur les vins d'Italie et d'Espagne, ont réussi à entraver

l'importation de ces vins. Mais, premier résultat, ils manquent des vins de coupage qui leur servaient à améliorer la sale vinasse qu'ils nous forcent, puisque protégés, à boire ; deuxième résultat, les viticulteurs italiens et espagnols ont cherché des débouchés ailleurs, dans les pays qui, jusque-là, avaient été tributaires de la France.

[|\* \* \* \*|]

La Suisse, pour ne pas être en reste de politesse, riposta par des tarifs plus hauts. Effet à prévoir : les importations de France en Suisse qui, en 1890, dépassaient 200 millions de francs, tombèrent à 171 ; les exportations de Suisse en France qui tournaient autour de 124 millions, tombèrent à 71 millions [*La France et la Suisse dans leurs relations d'affaires*, par D. Bellet, une brochure, imprimeries Réunies, Lausanne.]].

Depuis, les deux pays semblent être revenus à une meilleure compréhension de ce que doivent être les relations commerciales ; on s'est fait des concessions mutuelles et les choses se sont améliorées, mais sans que l'augmentation des échanges qui s'en est suivi ait réussi, jusqu'ici, à atteindre les chiffres de 1180.

Quant au relèvement des salaires que, soi-disant, le « Protectionnisme » aiderait à maintenir, c'est également un mensonge.

En Angleterre, pays de libre-échange, les salaires sont plus hauts, et on y travaille moins d'heures par semaine, qu'en France, pays « protégé ». Et le coût de la vie y est moins cher.

[|\* \* \* \*|]

Voilà pour la protection du « travail national ». Pour le

commerce, toujours d'après les publications de la « Ligue du Libre-Échange », j'ai donné, dans des articles que doit publier *Demain*, des chiffres indiquant que le commerce des pays « protégés » venait bien en arrière des pays libre-échangistes, et progressait beaucoup plus lentement que le leur. Voici un nouvel exemple.

Par je ne sais quelle inadvertance, la France a deux colonies où elle a oublié d'imposer sa politique de protection : Côte d'Ivoire et Dahomey.

« Pour les années 1899 à 1909, son commerce avec la Côte d'Ivoire a augmenté de 207 %, et le commerce étranger de 30 % seulement.

« Cette augmentation, dit le rapport, est d'autant plus significatif, que, comme il a été indiqué au début, les marchandises françaises ne jouissent à leur entrée à la Côte d'Ivoire et au Dahomey d'aucun avantage douanier relativement aux importations de matières étrangères » [[ *Guide du Commerce et de la Colonisation à la Côte d'Ivoire*, cité par J. Pierson, conférence du 8 fév. 1918, *Libre-Échange International*, pages 123, Alcan, édit.]].

[|\* \* \* |]

« La Hollande a passé par le régime protectionniste.

« En 1864, on passa enfin une loi qui réduisait les droits différentiels aux Indes de 12 1/2 à 10, puis à 6 %.

Cinq années de protection à outrance (1848-50) avaient donné à l'exportation un total d'affaires de 22 millions ; cinq années (1868-1872), de protection réduite en donnaient 88 millions. L'exportation pour les Indes Néerlandaises, à elles seules, donnait une augmentation de 182 %.

« En même temps, l'exportation pour d'autres pays augmentait

dans des proportions inespérées, atteignant 2,5 fois le chiffre antérieur. Aussi, en 1872, il ne restait plus aucun droit protecteur.

« ...La France et l'Autriche ayant de trop fortes productions de filés, durent, quelquefois, en exporter en Hollande à bas prix, notamment en 1912 et 1913. Les filateurs en souffrirent momentanément, mais ils comprirent que cette invasion ne pouvait durer. Les tissages ne pouvaient absorber cette quantité de filés à bon marché qu'à condition de s'agrandir, et sitôt que les ventes à prix réduits des filés étrangers cessèrent, les filateurs tirèrent immédiatement tous les avantages de ces agrandissements des usines de leurs clients par de plus importantes commandes.

« La hausse des salaires suivit cette prospérité. Ils montèrent de 250 à 260%, et les heures de travail ont baissé de 10 %. Elles sont de 58 à 60 heures par semaine [[Conférence Pierson, 8 février 1918, *Le Libre-Échange International*, pages 118-120, 1 vol. chez Alcan.]].

[|\* \* \* \*|]

« La margarine inventée, il y a 50 ans, en France, est devenue une industrie danoise et hollandaise, hollandaise, surtout. Alors que la France en exporte deux millions de kilos, la Hollande en exporte de 42 à 50 millions.

« Tout ce qui est nécessaire à la production de la margarine entrant en franchise, elle a pu se développer librement. C'est de France qu'elle tire une partie des graisses et de l'oléomargarine dont elle a besoin.

« Mais ne s'arrêtent pas là les avantages qu'elle en tire. Le développement de l'industrie margarinière a entraîné le développement d'industries annexes.

« Par exemple, celle des huiles. Importée au début, il y eut bientôt avantage à la produire dans le pays même. Une usine pour le traitement des graines oléagineuses s'établit à Delft. Modeste, au début, elle prit bientôt un grand développement. Actuellement, elle fournit les huiles nécessaires à la consommation intérieure, mais elle exporte aussi ses produits.

« Cela a entraîné le développement, ou l'établissement, d'usines pour l'emballage, la fabrication du matériel ; usines qui travaillent pour l'exportation maintenant. Les usines étrangères étant devenues tributaires de la Hollande pour un grand nombre de machines spéciales à la fabrication de la margarine.

« Le même fait, du reste, s'étant produit en Angleterre par rapport à la biscuiterie. Les farines, le blé, entrant librement, et le sucre à bas prix ont facilité le développement de la fabrication des biscuits. Ce développement a entraîné le développement de tout l'outillage nécessaire aux biscuiteries [[Conférence Pierson, *Le Libre-Échange International*, pages 138-139.]]

[|\* \* \* \*|]

« L'enlèvement des droits protecteurs amena, bien entendu, un affaissement dans l'agriculture hollandaise. On ne passe pas d'un état privilégié (pour les propriétaires ruraux) à un état non favorisé sans douleur, et des tentatives pour rétablir les droits protecteurs pour les produits agricoles furent faites à plusieurs reprises, mais repoussées devant l'opposition des deux grands ports d'Amsterdam et de Rotterdam.

En fin de compte, n'étant plus protégés par l'État contre la concurrence étrangère, les agriculteurs hollandais durent se protéger eux-mêmes, en cherchant des moyens de culture plus rationnels. Et, à la fin, des prairies cotées 1.500 florins en 1890 étaient cotées 2.000 en 1913. La surface cultivée

s'accrut de 20.250 hectares. Le nombre des chevaux augmenta de 48.790 ; le bétail de 557.243 têtes ; les porcs de 925.044 ; les moutons de 41.536 ; les chèvres de 66.531.

« La production du beurre fin augmentait de 1 million de kilos ; l'exportation des oignons à fleurs progressait de 5.700 tonnes à 17.100 tonnes, et la culture maraîchère atteignait 210 millions de kilos en 1912.

« L'exportation de 1901 à 1912 progressa comme il suit :

Bétail de 46.353 à 77.088 têtes

Porcs, de 6454 à 343.267 têtes

Moutons, de 55.937 à 63.333 têtes

Agneaux, de 20.000 à 40.968 têtes

« L'exportation du beurre fin a augmenté de 23.207.043 kilos à 39.043.000 kilos, de 1905 à 1912. Les fromages de 44.657.000 de kilos à 59.432.000 de kilos.

« Enfin, les Pays-Bas ont 23 têtes de bétail par 10 hectares contre la France 6 » [[Conférence Pierson, *Le Libre-Échange International*, pages 140-143.]].

Si, au lieu de perdre leur temps à chercher le merle blanc de la politique, les électeurs savaient se grouper pour faire leurs affaires eux-mêmes, le coût de la vie serait vite revenu à un taux plus normal.

[/J. Grave./]